



**ECOLE PUBLIQUE LES CEDRES DE SAINT-GUINOUX  
COMPTE-RENDU**

**CONSEIL CONSEIL D'ECOLE N° 3**

**DATE : 22 Juin 2023**

**SECRÉTAIRE : Mme OUSSIN Sandrine**

**PRESENT(E)S :**

- Mme Jourda (enseignante TPS-PS-MS / Directrice)
- Mme Minaud (enseignante GS)
- Mr Benattouche (enseignant CP)
- Mme Benattouche (enseignante CE1)
- Mme PACE (enseignante CE2)
- Mme Rémond (enseignante CM2)
- Mme Beaufeu (attachée aux affaires scolaires)
- Mme Prijent (ATSEM GS)
- Mme JAMOIS Céline (représentante PE TPS/PS/MS)
- Mme HENault Sandy (représentante PE GS)
- Mme SERPIN Annaïg (représentante PE CP)
- Mme CHAUVIN Isabelle (représentante PE CE1)
- Mme OUSSIN Sandrine (représentante PE CE2)
- Mme Potin (ATSEM TPS/PS/MS)
- Mr Simon (Maire de la commune)

**ABSENTS EXCUSE(E)S**

- Mme LE LEDAN (enseignante CM1)
- M. Yohann OLLIVIER (enseignant CM1)
- Mme JAMOIS Dorothee (représentante PE CM2+ représentante APE)
- Mme GILLARD Angélique (représentante PE CM1)
- Mme Lefort-Oger (Inspectrice Circonscription Saint-Malo Pays malouin).

**ORDRE DU JOUR**

1. Validation du PV du 2ème conseil d'école  
  
-> intervention de Mr Simon, Maire de Saint Guinoux
2. La rentrée de septembre 2023
3. Les effectifs/ la répartition des enseignants
4. L'organisation des locaux
5. Les projets de la dernière période
6. L'organisation péri-scolaire : la cantine
7. Questions des représentants de parents d'élèves

**POINT 1 : Validation du PV du 2ème conseil d'école**

Compte rendu du conseil d'école du 2 Mars 2023 validé à l'unanimité par le conseil.

## Intervention de Mr Simon, Maire de Saint Guinoux

Mr Le Maire devant s'absenter à partir de 18h45 pour une réunion avec les services de secours de proximité de Plerguer, il a souhaité que certains sujets concernant la Mairie soient abordés en tout début de conseil.

Il tient tout d'abord à présenter ses **félicitations** pour le travail fourni au profit de la fête de fin d'année et de l'exposition « la route des arts ». L'action collective de l'équipe enseignante, du personnel de la mairie et a mobilisation des parents a permis d'obtenir un résultat extraordinaire, en continuité des travaux menés tout au long de l'année.

Il constate une progression qualitative au fur et à mesure des années et il se réjouit que la culture et l'expression artistique soient aussi au cœur des villages ruraux.

Il remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées pour les enfants, alors que nous nous trouvons actuellement dans un climat très compliqué sur le plan social avec de nombreuses **agressivités sous-jacentes**. En effet, Mr Simon évoque avec regret différentes agressions subies par des Maires de communes alentour et met en garde les agents territoriaux ainsi que le personnel enseignant qui peuvent subir des violences (verbales entre autres...) au cours de leurs tâches. Il rappelle que la mission des équipes est de calmer les choses et d'éviter des débordements ou des angoisses auprès des élèves et de leurs parents.

Mr Simon tient également à revenir sur le sujet de **l'accompagnement de la Mairie auprès des enfants** et refuse d'entendre que la Mairie n'en fait pas assez.

Il rappelle que depuis 2008, la Mairie a mené de nombreuses actions au profit des jeunes :

- ➔ Saint Guinoux : Ecole numérique (fait rare pour une commune de moins de 1300 habitants)
- ➔ Modernisation de l'école
- ➔ Projet avec le conservatoire renouvelé depuis plusieurs années
- ➔ Accompagnement dans les projets pédagogiques
- ➔ Aide importante de la Mairie pour permettre d'accorder le repas de cantine à 1€ à tous les élèves de l'Ecole de Saint Guinoux (pour rappel, les subventions de l'Etat ne représentent que 3€ par repas et la Mairie subventionne le reste)
- ➔ Pass Jeune

Faisant suite au sujet du **SIVU** évoqué lors du dernier conseil, Mr Simon confirme fermement que tant qu'il sera Maire de la commune, Saint Guinoux n'adhèrera pas au Sivu, dans la mesure où il estime injuste d'accorder un tel budget à un nombre limité de familles intéressées par le centre de loisir. Il précise que le budget de la Mairie est limité et qu'il faut faire des choix. Le conseil municipal préfère consacrer ce budget pour des actions qui touchent davantage de familles et privilégier la qualité des actions de l'Ecole par exemple.

Autre point : l'équipe enseignante réclame depuis plusieurs mois l'installation d'un **interphone** équipé d'une caméra avec vision extérieure et déclenchement à distance pour répondre à une problématique récurrente depuis plusieurs années. En effet, les enseignants sont dérangés plusieurs fois par jour pendant la classe en raison des allers et venues au sein de l'école. La demande a été refusée par la Mairie pour des raisons de budget. Malgré l'insistance des enseignants pour obtenir ce matériel (ils étaient prêts à ne pas utiliser le budget investissement de l'école pour privilégier un matériel réellement adapté à cette problématique), Mr le Maire estime qu'une sonnette avec déclenchement à distance est suffisante et que c'est à l'équipe enseignante de s'organiser.

Monsieur le Maire souhaite également répondre aux parents d'élèves qui se sont plaints de la non mise en place du **service minimum** pendant les périodes de grève survenues au cours de l'année scolaire.

Même si le service minimum est une obligation légale, le Maire ne disposait pas d'un effectif suffisant pour assurer un accueil des élèves en toute sécurité. Etant bien conscient des problématiques engendrées pour les familles, et sans pour autant stigmatiser le droit de grève, Mr le Maire souligne que les collectivités territoriales ne peuvent pas solutionner tous les problèmes.  
La Mairie n'étant pas en mesure de trouver les effectifs nécessaires (accompagnement normalement recommandé : 1 adultes pour 16 enfants / ou pour 14 enfants pour les plus petits), il a été décidé de ne pas prendre de risque.

## **POINT 2 : La rentrée de septembre 2023**

Pré-rentrée des enseignants le **Vendredi 1er Septembre**.

Rentrée des élèves le **Lundi 4 Septembre**

## **POINT 3 : Les effectifs/ la répartition des enseignants**

Effectifs de l'année scolaire 2023-2024 :

<b>PS/MS</b>	PS : 9 MS: 11
<b>TPS/GS</b>	TPS: 2 GS: 12
<b>CP</b>	15
<b>CE1</b>	11
<b>CE2</b>	14
<b>CM1</b>	19
<b>CM2</b>	18
<b>Total</b>	<b>111 élèves</b>

Répartition des enseignants pour l'année scolaire 2023-2024 :

Mme REMOND ne fera plus partie des effectifs de la rentrée puisqu'elle quitte l'école.

Mme Jourda la remercie pour son travail et son investissement auprès des élèves.

Elle sera remplacée par Mme Defer.

<b>PS/MS</b>	Mme MINAUD
<b>TPS/GS</b>	Mme JOURDA
<b>CP</b>	M. BENATTOUCHE
<b>CE1</b>	Mme BENATTOUCHE
<b>CE2</b>	Mme PACE
<b>CM1</b>	Mme LE LEDAN
<b>CM2</b>	Mme DEFER

#### **POINT 4: L'organisation des locaux**

Pas de changement pour cette nouvelle année scolaire.  
Les enseignants restent dans les mêmes salles.

<b>TPS/GS</b>	Classe actuelle de TPS-PS-MS
<b>PS/MS</b>	Salle actuelle de GS
<b>CP</b>	Salle actuelle de CP
<b>CE1</b>	Salle actuelle de CE1
<b>CE2</b>	Salle actuelle de CE2
<b>CM1</b>	Salle actuelle de CM1
<b>CM2</b>	Salle actuelle des CM2

#### **POINT 5 : Les projets de la dernière période**

- L'OPEN 35 (transport aGlo)
- LA SORTIE AU SCRIPTORIAL D'AVRANCHES (financé par l'APE)
- VISITE COLLEGE
- MUSEE DES BEAUX ARTS (financé par l'APE)
- EXPOSITION « droits des femmes » à la bibliothèque
- RENCONTRE DES ELEVES DE CP/CE1 AVEC JADE NARDI
- ATELIERS VELO
- SORTIE DES TPS –PS-MS A LA FERME « AUX PTITS BOTTES »
- SPECTACLE CONSERVATOIRE
- ROUTE DES ARTS

Remerciements à l'équipe : les enseignants, les ATSEMs et AESHs

Remerciements :

- M. LE MAIRE pour avoir soutenu le projet « la route des arts »
- A la Mairie et ses élus : pour l'accord du financement
- Membres de la commission scolaire : M. Le pivert et Mme Goudé, Mme Rochelle, Mme Beaufeu pour la conception de l'affiche et leur participation à la route des arts (mise en place, mise à disposition de plantes de BANLIAT).
- M. Kerneis pour avoir fait le lien entre la mairie et l'école.
- L'équipe technique (M. AUBRY Jean Claude et son équipe)
- M. Bottrel du Conservatoire de Saint-Malo
- M. Jean Claude MARTIN pour sa collaboration dans les projets : TOTEM et route des arts.
- Un grand merci à Madame Vallard pour la conception des costumes des élèves de CP et CE1 et

pour la participation de la garderie à la « route des arts. » ainsi qu'à Lucie.

(Mme Jourda s'excuse auprès de Mme Vallard de ne pas l'avoir remerciée, au même titre que l'équipe enseignante, à la fin du spectacle. En effet, Mme Jourda n'avait pas connaissance de l'implication de Mme Vallard pour la fête de l'école et la route des arts)

- MERCI aux parents pour leur collaboration

*(Mme Jourda émet le souhait de prévoir en avance l'organisation de la fête de l'école de 2024, en collaboration avec la commission des affaires scolaires dans un premier temps puis ensuite avec l'APE, dès le début de l'année scolaire afin de faciliter l'organisation de l'évènement auprès de tous les intervenants.)*

## **POINT 6 : L'organisation péri-scolaire : la cantine**

Lors du dernier conseil d'école du 2 Mars 2023, les représentants des parents d'élèves ont évoqué l'heure de repas tardive pour les élèves qui déjeunent au 2nd service. Les enfants qui ne déjeunent qu'à 12H45 ont faim, particulièrement ceux qui sont à la garderie depuis 7h30-8h du matin. Deux idées avaient été émises : avancer l'heure du service ou proposer une collation aux élèves au cours de la matinée.

Monsieur Simon, Maire de Saint Guinoux, déclare qu'il sera impossible de modifier les horaires de cantine pour des raisons d'organisation.

Mr Simon rappelle que la mairie a choisi de privilégier la qualité des repas servis aux enfants en préférant une cuisine élaborée par une cantinière au lieu de faire livrer des repas industriels. Le fait d'avancer l'heure de la pause déjeuner ne laissera pas suffisamment de temps aux employés municipaux pour la préparation des repas.

Mme Benattouche exprime son incompréhension face à cette décision, surtout que les heures de repas sont actuellement décalées et cela ne semble pas insurmontable de faire gagner ne serait-ce qu'un quart d'heure aux enfants. Elle précise que ce sujet ne sera pas son combat personnel car ses propres enfants ne sont pas scolarisés dans l'école de Saint Guinoux, mais s'ils avaient fait partie de l'effectif, elle les aurait probablement fait quitter l'école.

Monsieur Simon suggère d'autoriser les collations pendant la récréation du matin pour les enfants qui le souhaitent (un fruit par exemple...).

## **POINT 7 : Questions des représentants de parents d'élèves**

- Un parent d'élève évoque la possibilité que chaque élève puisse participer à un voyage scolaire tel que celui effectué cette année par la classe de CE2, au cours de sa scolarité à l'école de Saint Guinoux  
Mme Pacé souligne que l'organisation d'un tel voyage représente beaucoup de travail et que ce n'est en aucun cas une obligation pour les enseignants. L'organisation de ce type de sortie relève davantage du bénévolat et ne pourra pas être considérée comme systématique.
- Suite aux interrogations de certains parents concernant l'organisation des classes pour l'année scolaire 2023-2024, Mme Jourda confirme les informations suivantes :
  - une journée de décharge de direction par Mme JOURVDA
  - Mme LE LEDAN maintient son travail à  $\frac{3}{4}$  temps
  - Mme DEFER (qui remplacera Mme REMOND) est embauchée à temps plein

Fin du Conseil d'école à : 19h20

SAINT-GUINOUX le 27/06/2023

**SIGNATURE DE LA DIRECTRICE**

**SIGNATURE DU SECRETAIRE**